

## La recherche généalogique aux Archives départementales de la Guyane

Comme tout département, la Guyane possède un service d'Archives départementales chargé de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives publiques et privées.

La généalogie, mot d'origine grecque « *genea* » qui signifie famille et « *logos* » science, est la science qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des personnes et des familles. La recherche généalogique consiste donc à établir des liens entre les individus. Le chercheur doit impérativement pour débiter son arbre généalogique, avoir les noms, prénoms et dates (naissance, décès, mariage...) des parents et/ou grands parents. La généalogie ascendante consistera à remonter le temps en suivant la lignée patronymique ou toutes les branches, masculines et féminines (\*dans certains systèmes sociaux en

Guyane, c'est le matriarcat, la filiation maternelle, qui prévaut). La généalogie descendante, consiste elle, à partir d'un ancêtre éloigné à retracer toute sa descendance. La généalogie historique (autour d'un fait historique ou d'une période) ou la généalogie successorale (à la demande d'un notaire en recherche de succession) sont d'autres formes de recherche généalogique, pratiquées par des professionnels.

### Pourquoi aller aux Archives pour une recherche généalogique ?

Parce que vous y trouverez tous les registres de l'État-civil du département dans un même lieu. Vous pouvez aussi formuler par écrit une demande afin d'obtenir des copies d'actes divers. Les actes de naissance, de mariage ou de décès sont en effet, une source importante d'informations. Vous y trouverez également tous les autres documents utiles à vos recherches : archives notariales, recensements, registres matricules militaires... Les documents sont classés aux Archives départementales dans un ordre bien précis (séries et sous séries) : c'est le cadre de classement. Des outils d'aide à la recherche correspondants à ces séries, sous séries, thèmes ou domaines, que l'on appelle aussi des instruments de recherche (inventaires, répertoires...) vous faciliteront l'accès aux informations.

De très nombreuses sources permettent de réaliser une généalogie :  
**La série E (la sous série 9E en Guyane) est la plus importante pour les généalogistes** : Elle concerne les familles, les notaires, l'état civil.

#### Les microfilms

Le microfilm est un support de stockage analogique reproduisant des documents. Lorsque les registres sont microfilmés, on ne peut plus les consulter.

#### Internet

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=GUYANE>  
Le site des ANOM (Archives Nationales d'Outre-Mer) permet une consultation en ligne d'une importante collection de registres paroissiaux et d'état civil de la Guyane, conservée aux Archives Nationales d'Outre-Mer datant depuis 1677.

#### CONTACTS :

Tél : 0594 29 52 70  
[archives@cg973.fr](mailto:archives@cg973.fr)

## Comment puis-je commencer l'histoire de ma famille ?

Écouter les histoires familiales en interrogeant les parents s'ils sont encore vivants ou vos grands-parents, voire vos arrière-grands-parents vous permettront de retracer une première lignée et surtout de déterminer le lieu de votre première recherche de documents. Il faut savoir que la recherche généalogique s'effectue par commune et non par patronyme. Cela vous aidera à choisir la direction que vous voulez prendre. Aux Archives départementales, vous vous adresserez en premier lieu en salle de lecture. Après quelques formalités administratives gratuites (inscription), vous pourrez débiter vos recherches. Si vous ne savez pas par où commencer, les agents d'accueil pourront vous conseiller. Muni de votre dossier et d'un crayon à papier (stylo, feutre... sont interdits), on vous indiquera :

- les conditions de consultation des documents (horaires d'ouverture, heures de levées par exemple...)
- les inventaires à consulter
- les côtes à relever...

**Dans un acte de décès**, vous trouverez la date de naissance ou l'âge, le métier, parfois le lieu de naissance, le nom des parents ou du conjoint.

**Dans un acte de mariage**, vous trouverez les dates et lieux de résidence de chacun des mariés, leurs noms, leur métier et parfois lieux de naissance de leurs parents, les noms et liens de parenté d'autres membres de la famille appelés comme témoins.

**Un acte de naissance** ne contient en général que les noms, métiers et lieux de résidence des parents, parfois ceux de témoins.



### Par exemple :

Vous cherchez un acte de naissance. L'individu est né vers 1875 à Iracoubo.

La Guyane ayant été très peu peuplée, vous trouverez dans un seul répertoire la côte du registre de l'état civil d'Iracoubo pour cette année.

Vous n'avez plus qu'à demander le document en remplissant une fiche : Nom, prénom, côte du document...

*On ne peut demander que trois documents (trois côtes) à la fois.*

*Toutes les demandes sont traitées en même temps : La levée s'effectue toutes les 20 mn.*

Pour la période antérieure à 1792, date d'établissement de l'état civil, vous pourrez consulter **des registres paroissiaux** (sur microfilms) qui, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle ont été tenus par les curés des paroisses. Ils comportent des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures (B.M.S).

**Bonne recherche !**